



Amende majorée : échelonnement/réduction possible ?

Par **Jadee00**, le **29/11/2008** à **15:49**

Bonjour,rrnrnJ'ai eu une amende de la ratp en mai 2008 en raison d'un défaut de titre de transport. Or l'adresse que les contrôleurs ont noté sur le PV, celle inscrite sur ma carte d'identité, est mon ancienne adresse. Aucun rappel de la ratp n'est donc parvenu jusqu'à chez moi. rnMais j'ai reçu hier (28/11/08) une lettre du tribunal de police m'informant que mon amende avait été majorée et qu'elle s'élevait à présent à 375€.rrnrnJ'admets être coupable d'avoir voyagé sans titre de transport (un ticket non composté) et d'avoir fait preuve de négligence en ne réglant pas l'amende rapidement. Toutefois, j'aimerais savoir comment faire pour négocier une réduction, ou au moins un échelonnement de l'amende. En effet, je ne suis qu'étudiante, je ne travaille pas et je vis seule. De plus, je suis majeure et mes parents ne veulent en aucun cas assumer cette dépense. rnrnJe sais qu'il est possible de faire de telles procédures pour les gens qui sont au chômage ou qui sont au RMI. J'estime que mon cas est similaire étant donné la faiblesse de mes revenus (je n'ai absolument pas cette somme).rrnrnJe vous remercie par avance de votre réponse.